

## DECISION N°013/ENVOL-RDC/PR/11/2019 DU 13/11/ 2019 PORTANT NOMINATION DU COORDONNATEUR PROVINCIAL DANS LA PROVINCE DE MANIEMA

## LE PRESIDENT NATIONAL D'ENVOL,

Vu la Constitution du 18 février 2006, spécialement ces articles 6, 7 et 8 :

Vu la loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant Organisation et Fonctionnement des partis politiques;

Vu l'arrêté du Vice-Premier ministre, ministre de l'intérieur et sécurité n°072/2011 du 09 juin 2011 portant enregistrement de l'Envol de la Rd. Congo, en sigle « ENVOL » ;

Vu les Statuts de l'ENVOL spécialement ses articles 49, 52, 53, 81 et 84 ;

Considérant les recommandations du Bureau Politique tenu à Kinshasa sous forme de convention élargi aux coordinations et fédérations du 11 au 13 juillet 2019 ;

Vu la nécessité de la restructuration en vue de relancer les activités du parti et son animation sur le territoire national :

Vu les résultats électoraux issus des élections de décembre 2018 ;

Vu la délibération de la réunion du Comité National du 04 Novembre 2019 ;

## **DECIDE**:

Article 1 : Est nommé Coordonnateur, dans la province de MANIEMA :

Monsieur Benoit TCHOMBA SALIBOKO

**Article 2**: Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente décision.

**Article 3** : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Kinshasa, le 13 Novembre 2019

Delly SESANGA HIPUNGU DJA KASENG

Horanga Aipungu di

TÉL : +243 99 89 60 650 - +243 82 32 71 314